

Rapport annuel des contrôles techniques des pulvérisateurs en 2022

L'AFSCA est compétente pour le contrôle des pulvérisateurs. Tous les appareils susceptibles d'être utilisés pour l'application de produits phytopharmaceutiques doivent être soumis à un contrôle tous les trois ans. Le contrôle technique des pulvérisateurs est délégué en pratique à deux organismes de contrôle agréés, à savoir le Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W), pour les Provinces wallonnes et l'Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO) de Gand pour les Provinces flamandes et la Région bruxelloise. Ces organismes de contrôle effectuent une batterie de tests conformément à l'arrêté royal du 13 mars 2011, afin de vérifier l'état de fonctionnement des pulvérisateurs.

En 2022, le CRA-W a effectué 1.400 contrôles. Le pourcentage d'appareils acceptés après le 1^{er} passage est de 92,7%. Le pourcentage total d'appareils acceptés est de 99,8%. Le nombre de contrôles effectués pour le cycle 9 (2020, 2021 et 2022) est 5.342. Le pourcentage d'appareils acceptés pour le cycle 9 est de 99,2%. Le top 3 des défauts donnant lieu à un refus pour les pulvérisateurs de grandes cultures est les fuites importantes, le manomètre défectueux et le système de régulation (mauvais étalonnage). Pour les pulvérisateurs arboricoles, les défauts donnant lieu à un refus sont principalement le manomètre défectueux, le débit des buses et le système de régulation.

En 2022, l'ILVO a effectué 4.579 contrôles. Le pourcentage d'appareils acceptés après le 1^{er} passage est de 86,3%. Le pourcentage total d'appareils acceptés est de 99,6%. Le nombre de contrôles effectués pour le cycle 9 (2020, 2021 et 2022) est 14.014. Le pourcentage d'appareils acceptés pour le cycle 9 est de 99,8%. Le top 3 des défauts donnant lieu à un refus pour les pulvérisateurs de grandes cultures et les pulvérisateurs arboricoles est le même et sont donc le manomètre défectueux, les fuites importantes et les buses défectueuses.

Cette première publication publique des résultats du contrôle technique des pulvérisateurs est une action du programme d'action NAPAN 2023-2027. Plus d'informations peuvent être trouvées [ici](#).